

# Formation non habilitante pour Personne avertie Véhicules électriques ou hybrides

Document remis au stagiaire avant son inscription (Article L6353-8 du Code du Travail)

## Objectifs (Aptitudes et compétences)

Acquérir les connaissances pour mettre en oeuvre les consignes de sécurité prévues par la norme NF C 18 550.  
Apprendre à effectuer des travaux suivant une certaine méthodologie à proximité de véhicules électriques/ engins.  
Savoir évaluer le risque électrique et adapter la mesure de prévention en fonction des opérations électriques à réaliser.  
Permettre à l'employeur de délivrer à son employé, une Attestation d'autorisation à intervenir sur les engins concernés.

### Public Visé

Tous les salariés devant éviter les dangers que peut présenter l'électricité dans l'exercice de son activité et en-dessous des seuils de tension et de capacités suivantes :

- en courant continu (c.c.) : tension  $U < 60$  V c.c.
  - en courant alternatif (c.a.) : tension  $U < 25$  Volts efficaces
  - pour les batteries : une capacité  $C < 180$  Ah.
- ou personne pouvant selon les situations assister un opérateur habilité.

Exemple : Technicien de maintenance sur des vélos/trottinettes électriques, hoverboard, fauteuil électrique,...

### Durée

**7.00** Heures

**1** Jour

### Pré Requis

Maîtrise orale et écrite de la langue française.

## Blocs de Compétences

### TRONC COMMUN

- Les différentes grandeurs électriques : courant alternatif et continu, intensité, tension, puissance
- Connaître l'architecture des véhicules/engins thermiques, électriques et hybrides
- Domaines de tensions et caractéristiques des conducteurs, des isolants et degré de protection des connecteurs (IP XX)
- Principaux effets et conséquences du courant électrique sur le corps humain et ses conséquences : Mécanismes d'électrisation - d'électrocution et de brûlures internes et externes
- Conduite à tenir en présence de risque électrique (pièces nues de tensions supérieures aux seuils), en cas d'accident, d'incendie

### MODULE PERSONNE AVERTIE

- Connaître les règles élémentaires de prévention du risque électrique (respect des canalisations isolées, opération (connexion/déconnexion, nettoyage, manipulation, etc.) sur les générateurs dont les caractéristiques sont : une tension  $U \leq 60$  V c.c ou  $U \leq 25$  V.c.a. ; une capacité  $C \leq 180$  Ah ;
- Localiser les sources électriques sur les véhicules/engins pouvant être source de risque électrique (générateur, pièces nues, câbles de puissance ou canalisation électrique isolée) ;
- Mettre en oeuvre les règles élémentaires de prévention du risque électrique ;
- Effectuer une mesure électrique avec un multimètre :
  1. Voltmètre (courant continu, courant alternatif)
  2. Ohmmètre (contrôle de continuité)

## Objectifs pédagogiques

- Acquérir les connaissances pour mettre en oeuvre les consignes de sécurité prévues par la norme NF C 18 550.
- Apprendre à effectuer des travaux suivant une certaine méthodologie à proximité de véhicules électriques/ engins.
- Savoir évaluer le risque électrique et adapter la mesure de prévention en fonction des opérations électriques à réaliser.
- Permettre à l'employeur de délivrer à son employé, une Attestation d'autorisation à intervenir sur les engins concernés.

## Méthodes mobilisées

Exposés théoriques basés sur les modules Tronc commun et Personne avertie et sur les retours d'expériences, des pratiques et des connaissances



des participants.

Applications pratiques chez le client avec mise à disposition de l'environnement, des moyens et matériels suivants :

- Les stagiaires doivent opérer sur ou dans l'environnement des équipements électriques type vélos/trottinettes électriques
- Mise à disposition d'un vélo/trottinette électrique.

Supports numériques, photos, vidéos, manuel stagiaire.

## Qualification Intervenant(e)(s)

Formateur expérimenté et détenteur de ses titres en Habilitation Electrique

## Méthodes d'évaluation

Contrôle des connaissances théoriques via un QCM et contrôle des connaissances pratiques grâce à une ou plusieurs situations de travail ou d'intervention suivant les critères de la norme NF C 18-550.

Délivrance d'une Attestation d'assiduité.

En cas de réussite, délivrance d'une Attestation d'évaluation des acquis.

## Accessibilité aux personnes handicapées

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Une information préalable de l'accueil du lieu de formation est nécessaire, afin de nous assurer de la mise en place des actions adaptées requises lors de votre formation.

## Tarifs

Inter (Par Stagiaire) : **Nous consulter**

Intra (Par Jour) : **Nous consulter**



Contactez-nous !

**INTERFORMAT**

Tél. : 0243560505

Mail : [contact@interformat.fr](mailto:contact@interformat.fr)

